



**DELIBERATION n° 98/2019 du 02 octobre 2019**

**Rectifiant la délibération n°83/2019 du 06 septembre 2019 approuvant le choix de la commission d'appel d'offres pour la fourniture de lampadaires pour l'éclairage de Huahine, et autorisant le maire à signer les marchés correspondants**

En sa séance du 02 octobre 2019 à 8h30, convoquée le 26 septembre 2019 par M. Marcelin LISAN, maire, sous sa présidence, avec M. Erick FANIU, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L2121-25 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**  
ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 83/2019 du 06 septembre 2019 approuvant le choix de la commission d'appel d'offres pour la fourniture de lampadaires pour l'éclairage de Huahine, et autorisant le maire à signer les marchés correspondants ;

**Considérant** qu'une erreur matérielle s'est glissée lors de la saisie du projet de délibération ;

**Oùï** l'exposé du Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

**Article 1er :** L'article 1<sup>er</sup> de la délibération n° 83/2019 du 06 septembre 2019 susvisée est rectifié et remplacé comme suit :

« Le choix de la commission d'appel d'offres (C.A.O.) pour le marché de fourniture de lampadaires pour l'éclairage de Huahine est approuvé, tel qu'il suit : »

**Article 2 :** Le reste des dispositions demeure inchangé.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 4 :** Le Maire et le Trésorier Payeur des ISLV sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

**- EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION -**

28 membres du conseil municipal étant en exercice.  
17 membres sont présents au moment du vote :

1. M. Marcelin LISAN (maire)
2. M. Gaston LEMAIRE (maire délégué de Fare)
3. M. Georges TUIHANI (5è adjoint au maire)
4. Mme Tatiana TAPAO épouse FAAHU (6è adjoint au maire)
5. Mme Rosine TEMAUI épouse MAI (8è adjoint au maire)
6. M. Camille FAATAUIRA (maire délégué de Faie)
7. Mme Nicole PAU épouse ROURA (maire délégué de Fitii)
8. M. Grégoire TUMARAE (maire délégué de Tefarerii)
9. M. Ronald CHEOU (maire délégué de Maeva)
10. M. Erick FANIU (conseiller municipal de Fare)
11. Mme Moeata TAEREA (conseiller municipal de Fare)
12. M. Pitori GIBERT (conseiller municipal avec délégation)
13. Mme Mathilde TINITUA épouse BUARD (conseiller municipal de Fitii)
14. Mme Clotilde Gloria TEHAAMANA épouse FANAURA (conseiller municipal de Maeva)
15. M. Timiona Ervan TEFAATAUMARAMA (conseiller municipal de Maeva)
16. M. Gérard TEPA (conseiller municipal de Fitii)
17. M. Jean-Marie TEMAURI (conseiller municipal de Fitii)

11 membres sont absents :

1. Mme Tania TEMAIANA épouse TEREMATE (1<sup>er</sup> adjoint au maire)
2. Mme Dorida VAIHO épouse HEITAA (2è adjoint au maire)
3. M. Antonio MALATESTTE (3è adjoint au maire)
4. M. Bruno TAAROAMEA (4è adjoint au maire)
5. M. Eremoana TEPA (7è adjoint au maire)
6. M. Eugène TUIHANI (maire délégué de Parea)
7. M. Romain TUIHANI-TEHEIURA (maire délégué de Maroe)
8. M. Claude CHONG (maire délégué de Haapu)
9. M. Nano HOPARA (conseiller municipal de Maeva)
10. M. Bernard LEFORT (conseiller municipal de Haapu)
11. M. Gaéton MOU SIN (conseiller municipal de Fitii)

**Indications sur le résultat du vote :**

Votants : 17 dont 0 pouvoir

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Exprimés : 17

Votes pour : 17

Vote contre : 0



Le Maire,



**Marcelin LISAN**